

initial concorde autant que possible avec la valeur marchande, ce qui n'empêchera pas certaines variations, attribuables aux espèces de poisson, à la qualité, et à la moyenne régionale par rapport aux prix convenables du poisson de s'y traduire.

D'une façon générale, la vente du poisson dans une région donnée, aux termes de la présente mesure et des mesures provinciales complémentaires dépendra entièrement de l'Office, mais les pêcheurs seront autorisés à faire sur place, et c'est ce qu'on espère, certaines ventes directes qui ne nuiront pas à l'ensemble du contrôle de la qualité et de la vente. Ainsi, les ventes aux éleveurs de visons, aux fumoirs et clients locaux seront vraisemblablement admises. A tout prendre, il s'agit de donner à l'Office les pouvoirs nécessaires pour régler les divers problèmes auxquels il pourra faire face. Je l'ai déjà dit: on prévoit que l'Office se tournera souvent vers l'industrie privée dans tous les domaines où celle-ci dispose déjà d'installations.

On s'attend aussi qu'il y ait des problèmes de chevauchement là où à l'heure actuelle le matériel laisse à désirer, l'exploitation est inefficace, où il y a double emploi et choses semblables. Cette question de double emploi relève surtout des provinces et le bill stipule que les régions provinciales en cause en assumeront la responsabilité.

Un député a proposé que l'Office rembourse aux provinces les frais attribuables à ce double emploi, mais il ne saurait en être question. Il appartiendra aux provinces d'assumer ces frais; cela fait partie de l'entente conclue entre le gouvernement et les autorités provinciales avant que le projet de loi soit présenté à la Chambre.

On espère que le comité consultatif remplira un rôle important dans le travail de l'Office, et que les pêcheurs eux-mêmes se fassent entendre nombreux comme membres de ce comité.

L'Office, naturellement, est censé être une entreprise commerciale. On n'a pas l'intention de le faire intervenir dans d'autres services ordinaires du gouvernement ou de l'extérieur dans les nombreux autres domaines de la pêche. Il ne doit pas remplacer d'autres initiatives gouvernementales telles que la recherche, l'amélioration des normes des lacs et autres choses semblables. Il ne vise pas à se substituer aux programmes du gouvernement en matière d'éducation ou de recyclage ou, de fait, aux programmes prévus expressément pour permettre aux Indiens de s'adonner à une occupation comme la pêche.

Voilà donc les objectifs visés par le bill et je suis certain que le nouvel Office aidera

[L'hon. M. Lang.]

énormément l'industrie de la pêche dans les régions concernées.

M. McCutcheon: ...Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député veut-il poser une question?

M. McCutcheon: En effet, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le ministre permettrait-il une question?

L'hon. M. Lang: Oui.

M. McCutcheon: Je me demande si le ministre consentirait à répondre à la question que je lui ai posée?

L'hon. M. Macdonald: Il l'a fait. Vous auriez dû être ici.

M. McCutcheon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'entends quelqu'un dire que j'aurais dû être à la Chambre. Je n'ai pas quitté la Chambre. Si le ministre a répondu, c'est que je commence à devenir bien sourd—

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas trop sûr de la présence ou de l'absence des députés d'en face, mais je suis certain que le député trouvera la réponse à la question dans le hansard.

M. l'Orateur: L'honorable M. Lang, appuyé par l'honorable M. Macdonald propose—

M. Burton: Le ministre me permettrait-il une autre question avant de reprendre son siège?

L'hon. M. Lang: Certainement.

M. Burton: En ce qui concerne la remarque du ministre telle que je l'ai comprise, à savoir que toutes transactions devraient être faites avec les pêcheurs ou avec leurs agents, j'aimerais demander quelle est la situation en ce qui concerne les pêcheurs indiens qui sont membres de bandes sur les réserves indiennes? Pourront-ils traiter directement avec cet office ou devront-ils traiter avec lui par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai fait remarquer que le poisson sera acheté directement par l'Office ou par l'intermédiaire de ses agents, non pas que l'Office traitera avec les agents des pêcheurs, mais que ces derniers feront affaire avec les agents de l'Office.

M. l'Orateur: L'honorable M. Lang, appuyé par l'honorable M. Macdonald...